



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

à la Commission sur le développement économique
et urbain et l'habitation

dans le cadre de la consultation

Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation
des institutions d'enseignement supérieur à Montréal

28 avril 2017

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction.....	7
Le décrochage scolaire et les taux de diplomation	9
Les étudiantes et étudiants internationaux	13
La mission de l'enseignement supérieur.....	16
Conclusion	21

Avant-propos

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats qui regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, principalement sur le territoire du Québec, réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux.

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) rassemble tous les membres de la CSN de la région du Grand Montréal, de Laval et du Grand-Nord, soit plus de 92 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans tous les secteurs d'activités, tels la construction, la santé et les services sociaux, les communications, la métallurgie, la forêt, le papier, les services publics, l'éducation et le commerce, répartis dans quelque 400 syndicats.

Trois fédérations représentent plus directement les intervenantes et intervenants du réseau de l'enseignement supérieur :

- La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) représente la majorité du personnel de soutien de cégeps ainsi que du personnel de soutien dans les universités;
- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) représente la majorité des enseignantes et enseignants de cégeps, des chargé-es de cours à l'université et du personnel syndiqué dans les établissements privés;
- La Fédération des professionnelles (FP) représente les professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ainsi que des professionnelles et professionnels d'universités.

Introduction

En octobre dernier, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain rendait publique une étude sur la contribution des universités de la région de Montréal à l'économie du Québec. La Commission sur le développement économique et urbain et de l'habitation s'en est largement inspirée pour lancer la présente consultation. Nous accueillons favorablement le souhait de la Commission d'élargir la réflexion à l'enseignement supérieur. Nous sommes, toutefois, interloqués par l'absence de référence au réseau collégial dans le document de consultation. Il nous apparaît important de rappeler, d'entrée de jeu, l'existence de douze cégeps, d'une dizaine de centres collégiaux de transfert de technologie ainsi que de collèges privés dans la région métropolitaine.

Nous sommes d'avis que les établissements d'enseignement supérieur sont de véritables catalyseurs dans leur communauté, insufflant un dynamisme sur les plans social, économique et culturel. Nous avons tout avantage en tant que société à valoriser l'enseignement supérieur et à nous assurer que les établissements disposent des leviers et des ressources nécessaires pour exercer leur mission.

L'enseignement supérieur se doit d'être accessible à toute personne qui désire entreprendre ces études et qui en a les capacités intellectuelles. Pour y parvenir, il faut bien entendu des mesures assurant l'accessibilité (notamment financière et géographique) aux établissements collégiaux et universitaires. Il faut aussi intervenir en amont en s'attaquant aux déterminants du décrochage scolaire et en offrant des services de soutien aux élèves tout au long de leur parcours d'études.

Depuis quelques années, l'enseignement supérieur fait face à de nouveaux défis; pensons notamment à la concurrence entre les établissements, l'internationalisation de l'enseignement supérieur, l'accroissement de l'influence du secteur privé tant dans l'offre de programmes que dans la recherche, la marchandisation et la standardisation de l'éducation, l'approche managériale basée sur la nouvelle gestion publique, etc. Autant de facteurs qui, selon nous, affectent le déploiement de l'enseignement supérieur de manière, pour reprendre les mots de la consultation, pas très « optimale ». Or, plusieurs éléments du document de la Commission s'inscrivent dans ces tendances que nous jugeons dommageables pour le développement de l'enseignement supérieur, à Montréal et ailleurs.

Dans le présent document, nous avons regroupé les pistes de réflexion suggérées par la Commission en trois grandes sections, soit : 1 — Le décrochage scolaire et les taux de diplomation, 2 — Les étudiantes et étudiants internationaux, et 3 — La mission de l'enseignement supérieur.

Le décrochage scolaire et les taux de diplomation

Dans son document de consultation, la Commission pose deux questions étroitement liées : Comment accroître le niveau de diplomation universitaire sur le territoire montréalais? Comment améliorer la persévérance scolaire et augmenter le taux de réussite scolaire à tous les niveaux de l'éducation?

Bien entendu, pour accroître le taux de diplomation collégial et universitaire, il faut au préalable avoir mis en place des mesures pour accroître la réussite de tous les élèves aux niveaux primaire et secondaire. L'automne dernier, le ministre de l'Éducation a mené une large consultation en vue d'adopter une éventuelle politique sur la réussite éducative. Nous reprenons ici certains éléments de notre mémoire soumis à cette occasion concernant la lutte au décrochage scolaire. Nous tenons également à attirer l'attention de la Commission sur trois enjeux alarmants qui affectent le droit à l'éducation et à l'égalité des chances de milliers de jeunes, principalement dans la région de Montréal.

En ce qui concerne le taux de diplomation en enseignement supérieur, nos commentaires portent essentiellement sur l'accessibilité et le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers.

Le décrochage scolaire

La Loi sur l'instruction publique prescrit que l'école a pour mission « d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire », et ce, « dans le respect du principe de l'égalité des chances¹. » Cela implique que tous les élèves doivent avoir accès à un enseignement de qualité et bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage.

L'accès à l'école gratuite est un droit. Pourtant, des milliers d'enfants au Québec en sont privés, principalement dans la région métropolitaine. Plusieurs enfants n'ayant pas de document légal d'immigration se trouvent privés du droit à l'instruction gratuite. Dans son rapport de 2014, le Protecteur du citoyen indiquait que le principe d'égalité des chances est alors compromis au Québec et concluait à

« ... la nécessité que tout enfant âgé de 6 à 16 ans, domicilié sur le territoire du Québec, ait accès à l'éducation publique gratuite et fréquente l'école primaire ou secondaire, peu importe son statut d'immigration ou celui de ses parents². »

La Ville de Montréal, ayant récemment adopté une déclaration afin de devenir une ville sanctuaire pour les personnes sans-papiers, est particulièrement concernée par ce préjudice. Nous l'invitons à maintenir la pression auprès du gouvernement du Québec afin qu'il modifie rapidement la Loi sur l'instruction publique pour permettre à tous les enfants de fréquenter gratuitement l'école publique.

¹ Article 36 de la Loi sur l'instruction publique.

² Rapport du Protecteur du citoyen (2014), *Accès à l'éducation publique pour les enfants en situation d'immigration précaire*.

Le phénomène des écoles illégales est également préoccupant. Les exemples proviennent de différents milieux, mais dans tous les cas, il s'agit du refus d'appliquer adéquatement la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Les écoles illégales privent les enfants d'un programme d'enseignement reconnu et compromettent leur développement cognitif et affectif ainsi que leur capacité à participer pleinement à la société. Certes, il s'agit de situations délicates, mais cela ne dispense pas l'État de son devoir d'intervenir efficacement et de manière permanente auprès de ces établissements.

Un autre phénomène qui prend de l'ampleur est celui de la sélection des élèves sur la base de leur rendement scolaire. Cette pratique de sélection, d'abord instituée dans les écoles privées, est aujourd'hui largement répandue dans plusieurs écoles du réseau public, particulièrement en milieu urbain comme Montréal. Cela a mené à la création de deux réseaux parallèles. Le premier réseau, privé ou public, sélectionne les élèves. Le second, essentiellement public, accueille tous les autres élèves et se voit confier la difficile mission d'intégrer, de motiver et de mener vers la réussite les élèves rencontrant le plus de difficultés, que ce soit aux plans académique, social ou personnel. Cette tâche est d'autant plus ardue que, loin d'augmenter les ressources du réseau public, le gouvernement a plutôt procédé à des compressions budgétaires tout en lui imposant une obligation de résultat. Le réseau public peine à satisfaire à toutes les attentes et, dès lors, se retrouve souvent au banc des accusés.

On assiste donc à la multiplication de programmes spéciaux et de projets particuliers afin de motiver les élèves et de développer un sentiment d'appartenance à l'établissement. L'intérêt pour ce type de projet est largement reconnu. Toutefois, ils ne doivent pas conduire à la mise en concurrence des établissements ni à une sélection des élèves excluant de facto ceux qui ont des notes plus faibles ou dont les parents n'ont pas les moyens financiers pour payer les frais supplémentaires associés à ces activités. À l'heure actuelle, les projets motivants et valorisés par la réforme scolaire s'élaborent aux dépens de l'égalité des chances, un principe pourtant consacré dans la Loi sur l'instruction publique. Les élèves les plus performants sont recrutés pour des projets mobilisateurs alors que ceux qui en auraient sûrement davantage besoin sont laissés derrière, en classes ordinaires. Notons, cela dit, que certaines écoles offrent des projets particuliers à tous les élèves et d'autres sélectionnent les élèves sur la base de leur intérêt. Il faut s'inspirer de ces modèles.

En ce qui concerne le portrait du décrochage scolaire, force est de constater qu'encore trop de jeunes Québécoises et Québécois quittent l'école avant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Les impacts du décrochage sont importants et compromettent la capacité de prise en charge par l'individu de sa santé, de sa vie familiale, de sa carrière et de son implication dans la société.

Parmi les caractéristiques du phénomène du décrochage, la question du genre est certainement la plus médiatisée. En effet, les garçons ont statistiquement plus de risques de décrocher que les filles. Les motifs pour décrocher et leurs impacts sont différents pour les garçons et pour les filles; il importe donc de procéder à une analyse différenciée selon les sexes (ADS) des mesures à mettre en place pour lutter contre le décrochage. Selon les

données du ministère³, on peut observer que les taux de décrochage diminuent et que l'écart entre garçons et filles s'atténue. En 2001-2002, les taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves sortants du secondaire étaient de 17 % pour les filles et de 29 % pour les garçons. En 2013-2014, ils étaient respectivement de 11 % et de 17 %.

Il faut aussi souligner que les écarts dans les taux de décrochage sont encore plus importants entre les élèves ordinaires (9 %) et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage — HDAA (36 %) ou les élèves avec retard (41 %), d'où la nécessité d'offrir à ces élèves des conditions d'apprentissage adéquates. Actuellement, ces conditions font cruellement défaut. Que l'on pense, entre autres, à la concentration d'élèves HDAA dans les classes ordinaires due à la sélection d'élèves dans les programmes particuliers et les écoles privées, au nombre insuffisant de techniciennes et de techniciens en éducation spécialisée ou en travail social ainsi que d'autres professionnels (orthopédagogues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.), aux pressions sur les enseignantes et enseignants pour faire passer les élèves au cycle suivant ou à l'automatisme du processus de décision quant à l'intégration d'un élève.

Parmi les autres statistiques d'intérêt pour la région montréalaise, on retrouve celles concernant les personnes immigrantes de première génération qui éprouvent également plus de difficultés (27 %) ainsi que les élèves en milieu défavorisé (21 %). Le contexte socio-économique de la famille est donc un déterminant encore plus important que le genre.

Nous pensons que la Ville de Montréal peut jouer un rôle important pour contrer le décrochage scolaire, que ce soit par des structures d'accueil des personnes immigrantes, des mesures de soutien aux familles, des plans d'urbanisme incluant des logements sociaux, des services de garde, des écoles et des espaces verts ou toute autre mesure visant à lutter contre la pauvreté.

Le taux de diplomation en enseignement supérieur

La gratuité dans les cégeps, le gel des droits de scolarité universitaire pendant plusieurs années ainsi que la bonification de l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants ont contribué à la démocratisation de l'accès aux études supérieures. La création du réseau collégial dans les différentes régions du Québec et le développement des constituantes de l'Université du Québec ont indéniablement permis une meilleure accessibilité géographique. Dans la région de Montréal, c'est plus d'une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur qui ouvrent leurs portes à la communauté.

Le Québec a ainsi connu une hausse magistrale de la fréquentation de l'enseignement supérieur et de la diplomation, et ce, particulièrement chez les femmes. S'il y a lieu de se féliciter de cette amélioration, il existe néanmoins encore des différences importantes entre les classes sociales. En effet, les jeunes issus de milieux plus défavorisés sont

³ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Pour une politique de la réussite éducative, Complément d'information*, septembre 2016, p. 9 et p. 11.

proportionnellement moins présents dans les universités que ceux issus de familles nanties⁴. Cela n'est pas étonnant puisque, comme nous l'avons vu précédemment, ces jeunes sont plus vulnérables face au décrochage scolaire. Par ailleurs, bien que les droits de scolarité soient plus bas au Québec, la question de l'endettement étudiant demeure préoccupante. Nous considérons essentiel que le Québec se dote d'une politique sur les droits de scolarité fondée sur le principe de la gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement. À défaut de pouvoir atteindre cet objectif dans l'immédiat, il faut exclure définitivement toute augmentation à moyen et à long termes. En outre, cette politique devrait assurer l'uniformisation des droits de scolarité pour tous les établissements universitaires et pour tous les programmes et prévoir un encadrement des frais institutionnels obligatoires. En ce qui concerne, le programme d'aide financière aux études, nous saluons les récents efforts du gouvernement pour indexer certains paramètres. Toutefois, d'autres améliorations sont encore à faire.

Le portrait des étudiantes et étudiants en enseignement supérieur s'est transformé au fil des années. Le Conseil supérieur de l'éducation a d'ailleurs publié un rapport à ce sujet, *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*⁵ Dans son avis, le Conseil souligne l'importance pour les établissements universitaires de revoir certaines manières de faire pour s'adapter à la réalité des étudiantes et étudiants aux profils ou aux parcours atypiques. Il importe également de noter que le fait qu'il y a plus d'étudiantes et étudiants qui effectuent un retour aux études, qui ont des enfants ou qui étudient à temps partiel a un impact sur la durée des études. Plusieurs étudiants-parents jugent difficile la conciliation de leurs études avec leurs autres responsabilités. Cette nouvelle réalité est souvent omise dans l'analyse de ceux qui dénoncent l'allongement du temps des études.

À la suite du succès de certaines mesures au primaire et au secondaire, le nombre d'étudiantes et étudiants en situation de handicap a substantiellement augmenté dans le réseau de l'enseignement supérieur. Leur nombre a doublé en quatre ans, passant de 14 874 en 2012-2013 à 27 252 en 2015-2016⁶. Il importe donc de mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien pour les étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers afin de favoriser l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur.

Enfin, il faut éviter d'évaluer un système d'éducation par la comparaison des taux de diplomation. D'une part, parce que plusieurs facteurs en amont influencent le parcours scolaire des jeunes, notamment leur milieu socio-économique. D'autre part, ce type d'objectif incite des directions à faire pression auprès des enseignantes et enseignants pour augmenter les notes des étudiantes et étudiants et les faire passer au niveau suivant. Le nombre de finissantes et finissants à tous les ordres d'enseignement ayant des difficultés en littératie et en numératie confirme, d'une certaine manière, ce phénomène. Il s'agit d'un des effets pervers de la reddition de comptes basée sur l'obligation de résultat, les cibles de taux de

⁴ Pierre AVIGNON, *L'augmentation de l'accessibilité à l'enseignement supérieur au Québec : une démocratisation (trop) tranquille*, Nouveaux Cahiers du socialisme, Éducation supérieure — Culture, marchandise et résistance, n° 8, 2012, p. 41.

⁵ Conseil supérieur de l'éducation, *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*, juin 2013.

⁶ Gouvernement du Québec, *Plan économique du Québec, Un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie*, mars 2017, p.17.

diplomation incitant parfois à baisser les standards des diplômes. Qui plus est, la comparaison des taux de diplomation ne permet pas de tenir compte des spécificités locales. Par exemple, comparer les taux de diplomation entre les commissions scolaires du Québec sans tenir compte de certains facteurs tels que l'indice de pauvreté des écoles ou la langue maternelle des élèves pose préjudice à la Commission scolaire de Montréal. Les comparaisons de taux de diplomation en enseignement supérieur à l'international sont également difficiles étant donné la spécificité du réseau collégial du Québec, un modèle unique.

Les étudiantes et étudiants internationaux

De tout temps, les universités ont été ouvertes sur le monde, que ce soit par les champs d'études, de recherche et de création, par leur rayonnement, par les collaborations internationales, ou par la mobilité des étudiantes et étudiants, des professeur-es et des chargé-es de cours d'une université à l'autre, d'un pays à l'autre. Or, cette quête d'enrichissement culturel et intellectuel est aujourd'hui éclipsée par un discours utilitariste. La concurrence se fait de plus en plus vive entre les établissements pour attirer les étudiantes et étudiants de l'étranger. Ces derniers sont vus comme une source potentielle de financement additionnel sans compter que leur grand nombre rapporte aussi des points aux échelles des palmarès des établissements d'enseignement. L'attraction des étudiantes et étudiants internationaux est également prônée par les tenants d'une approche marchande de l'éducation et d'une politique d'immigration axée essentiellement sur les besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises. Le document de consultation n'échappe pas à cette tendance.

Nous souhaitons donc commenter certaines des propositions de la Commission qui visent à attirer et retenir plus d'étudiantes et étudiants internationaux.

Définir une stratégie québécoise d'attraction et de rétention des étudiants internationaux

La Commission dénonce le manque de stratégie concertée et l'absence d'image de marque des universités montréalaises. Actuellement, les universités déploient beaucoup de moyens pour attirer les étudiantes et étudiants de l'étranger, plusieurs ayant même un service dédié à l'internationalisation. Similairement, du côté des cégeps, le recrutement des étudiantes et étudiants internationaux devient une priorité. Cette course à la « clientèle internationale » accentue la concurrence entre les établissements, une concurrence qui est déjà trop présente.

En effet, il est largement reconnu que le mode de financement actuel des universités contribue à la compétition entre les universités : certains iront jusqu'à dire qu'elles se cannibalisent par le déploiement de campus satellites. La région de Montréal ne fait pas exception, pensons notamment à l'Université de Sherbrooke aux abords du pont Jacques-Cartier ou plus récemment, à la décision de HEC Montréal de construire un nouvel édifice au centre-ville. Autre facteur alimentant la concurrence, les palmarès qui se veulent des vitrines de l'image de marque des universités. Or, la conception de la qualité et les éléments comptabilisés dans ces exercices de comparaisons sont fort critiquables et dérivent d'une vision marchande de l'éducation.

Nous convenons qu'il est important de mettre en œuvre des mesures pour accueillir de manière permanente les étudiantes et étudiants internationaux qui souhaitent demeurer au Québec. Toutefois, nous avons des réticences à déployer une stratégie, disons plus « agressive », pour convaincre ces étudiants de demeurer au Québec. La crainte d'un exode des cerveaux revient périodiquement dans l'actualité québécoise. Or, ce phénomène peut aussi se produire de manière inverse. Dans son rapport de 2007 sur les pays les moins avancés⁷, la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement mettait en évidence l'ampleur du phénomène de l'exode des cerveaux des pays les plus pauvres vers les pays riches. À la sortie du rapport et depuis, plusieurs articles reprennent cette phrase-choc que « l'Île-de-France compte plus de médecins béninois que le Bénin ». Bien que cette donnée ait été contestée, elle illustre le danger pour certains pays de perdre leurs professionnels qui vont se spécialiser dans des pays plus développés. Il nous apparaît donc important de tenir compte de cette préoccupation dans nos politiques visant à retenir les étudiantes et étudiants internationaux.

Enfin, avant de définir une stratégie concertée d'attraction et de rétention des étudiants internationaux, il faut au préalable qu'il y ait un large consensus au sein de la communauté de l'enseignement supérieur et de la société québécoise sur ses objectifs, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Qu'à cela ne tienne, dans sa récente Politique internationale du Québec⁸, le gouvernement annonce son intention d'établir une nouvelle stratégie pour attirer des étudiantes et étudiants internationaux vers l'offre éducative québécoise. Le gouvernement entend collaborer au premier chef avec ceux qui partagent sa vision sur l'internationalisation de l'éducation et sur l'existence d'un marché des étudiantes et étudiants internationaux à saisir. Nous croyons que le gouvernement devrait aussi être à l'écoute de celles et ceux qui ont un point de vue différent.

Élargir le bassin d'étudiants internationaux

D'où viennent les étudiantes et étudiants internationaux inscrits aux universités québécoises? Plus du tiers proviennent de la France et choisissent en majorité l'Université de Montréal, l'UQAM et HEC Montréal⁹. Les étudiantes et étudiants des autres pays optent la plupart pour l'Université McGill et l'Université Concordia¹⁰. La Commission caractérise la partielle dépendance à l'égard des étudiantes et étudiants francophones comme « un obstacle au recrutement en plus grand nombre ». Cette affirmation nous inquiète beaucoup. Doit-on déduire que la Commission voit la langue française comme un obstacle au développement? Si c'était le cas, il y aurait lieu de s'alarmer.

⁷ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés, Savoir, apprentissage technologique et innovation pour le développement*, 2007.

⁸ Gouvernement du Québec, *La Politique internationale du Québec, Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer*, 2017.

⁹ Hélène P. TREMBLAY et Pierre ROY, *Rapport final du chantier sur la politique de financement des universités*, juin 2014, p. 84.

¹⁰ En 2012-2013, l'Université McGill et l'Université Concordia accueillent respectivement 25 % et 17 % de l'effectif international, l'Université de Montréal et l'Université du Québec viennent aux troisième et quatrième rangs avec 13 % et 9 %, Ibid.

Les universités francophones subissent déjà des pressions, tant à l'externe qu'à l'interne, pour offrir des cours, voire des programmes, en anglais afin d'attirer le plus d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Cette situation n'est pas unique au Québec. Il y a quelques années, la France a adopté, dans la controverse, une loi sur l'enseignement supérieur facilitant l'emploi de l'anglais dans le but de favoriser l'attractivité des universités. Plus récemment près de chez nous, ce sont les enseignantes, enseignants et les étudiantes, étudiants qui s'inquiétaient de la présence de plus en plus importante de l'anglais à HEC Montréal.

La question fondamentale devient alors : pourquoi vouloir attirer des étudiantes et étudiants de pays étrangers? Nous ne souscrivons pas à la réponse de ceux qui y voient une source de financement, un instrument pour promouvoir une certaine image de l'enseignement supérieur basée sur le modèle anglo-saxon, ou un outil au seul service de recrutement de main-d'œuvre des entreprises. Les mesures mises en place dans cette optique risquent de dénaturer le modèle québécois d'enseignement supérieur et de fragiliser notre langue commune, le français. C'est plutôt l'enrichissement culturel et intellectuel, l'ouverture sur le monde, le désir d'apprendre, de partager et de collaborer qui doivent être au cœur des échanges internationaux.

Revoir les incitatifs financiers des universités en matière de recrutement et d'intégration

Nous avons abordé la première partie de cette proposition précédemment. Pour nous, le recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux ne doit pas avoir pour objectif d'apporter une source de revenus additionnelle aux établissements ni servir de prétexte pour un désengagement de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur, notamment sous l'angle d'une libéralisation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux.

Il est ainsi important de noter que la déréglementation des droits de scolarité ne fait pas consensus au sein même des directions des universités et de la communauté universitaire. À la lecture des mémoires soumis lors de la consultation du chantier sur la politique de financement des universités, on peut observer deux positions opposées en ce qui concerne les droits de scolarité. D'une part, les universités les plus populaires auprès des étudiantes et étudiants internationaux souhaitent une déréglementation complète des droits de scolarité. D'autre part, les universités qui accueillent moins d'étudiantes et étudiants internationaux suggèrent de réglementer toutes les disciplines. D'ailleurs, plusieurs de ces universités continuent d'exiger les mêmes montants forfaitaires pour les disciplines déréglementées que pour celles du volet réglementé.

En ce qui concerne la seconde partie de la proposition de la Commission, nous pensons qu'il est effectivement important de soutenir les mesures d'intégration des étudiantes et étudiants de l'étranger, que ce soit des services offerts au sein des établissements d'enseignement ou au sein d'organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes immigrantes. Cela nécessite cependant un financement public adéquat des

établissements et des organismes communautaires, qui ont été durement touchés par les politiques d'austérité des dernières années.

***Faciliter les premières expériences de travail
par l'offre massive de parcours d'intégration en milieu de travail
et la sensibilisation auprès des employeurs***

Nous partageons la préoccupation de la Commission quant à la difficulté et aux obstacles que doivent affronter les étudiantes et étudiants internationaux et les personnes immigrantes pour obtenir un stage rémunéré ou un emploi de qualité dans leur domaine d'études. Les employeurs exigent souvent une expérience de travail dans leurs offres d'emploi. Or, acquérir cette première expérience est difficile, spécialement pour les personnes immigrantes.

En 2012, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a publié une étude visant à mesurer la discrimination à l'embauche à Montréal. La CDPDJ conclut que « les difficultés d'insertion en emploi que rencontrent certains groupes ethniques et racisés, issus de l'immigration ou non, ne tiennent pas qu'à une distribution inégale des acquis et des compétences, mais également aux préférences discriminatoires des employeurs¹¹. » Ces pratiques discriminatoires, dont les responsables ne sont pas toujours conscients, sont souvent engendrées par des procédures de recrutement et d'embauche et des pratiques en matière de ressources humaines non adaptées à la diversité culturelle. On parle alors de discrimination systémique. Les différents paliers de gouvernement ont ainsi le devoir de s'engager résolument dans la lutte contre la discrimination par la sensibilisation et l'éducation aux droits, par une stratégie d'intégration de la main-d'œuvre immigrante et par un renforcement des programmes d'accès à l'égalité en emploi. Il importe également que les entreprises se responsabilisent quant à l'embauche et à l'intégration des personnes immigrantes et qu'elles contribuent à leur offrir une première expérience de travail.

La mission de l'enseignement supérieur

Depuis ses fondements, l'enseignement supérieur a été tiraillé entre des objectifs divers et souvent concurrentiels qui l'ont façonné tout au cours de son histoire. Certes, les trois volets de la mission universitaire (la transmission des connaissances par l'enseignement, le développement des savoirs par la recherche et la création ainsi que le service aux collectivités) et les objectifs du réseau collégial (principalement l'enseignement, mais également la recherche et l'aide technique aux entreprises) ont peu changé au fil des années. Toutefois, on observe un fossé grandissant dans leur interprétation. D'une part, il y a ceux qui, comme la CSN, estiment que l'enseignement supérieur est un service public reposant sur les principes d'accessibilité, d'autonomie et d'indépendance propres à la création et à la transmission du savoir. D'autre part, il y a ceux pour qui l'avancement et la transmission des savoirs émancipateurs sont dévalorisés par rapport à la production de savoirs pratiques, rentables et au service des entreprises.

¹¹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal*, mai 2012, p. 45.

Dans le cahier de consultation, la Commission indique que « Montréal fait face à un problème d'adéquation entre l'offre de formation et la demande de compétences et que deux des conséquences qui en découlent sont : un faible PIB per capita et une faible productivité¹². » Nous souhaitons réagir à cette affirmation. Nous commenterons également la dernière conclusion à savoir que « la recherche-développement universitaire est également un atout économique majeur, lorsque les inventions réalisées se traduisent en **commercialisation** et en innovation sur le territoire ».

L'adéquation entre l'offre de formation et les besoins de main-d'œuvre des entreprises

Le Commission reprend une croyance répandue à savoir qu'il y aurait une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Or, ce n'est pas le cas. Selon une enquête d'Emploi-Québec, les postes vacants de longue durée ne représentaient que 0,8 % de l'ensemble de l'emploi au Québec en 2012. Par ailleurs, lorsque questionnées sur les raisons pour expliquer que des postes sont demeurés vacants quatre mois ou plus, plus de la moitié des entreprises de la région de Montréal ont évoqué le manque de candidats ayant l'expérience requise¹³.

Si certains secteurs vivent une rareté de main-d'œuvre, tous ne peuvent pas pointer du doigt la qualification des travailleurs. Le graphique 5 du cahier de consultation est à cet égard éloquent. Parmi les postes jugés difficiles à combler, le diplôme d'enseignement supérieur est exigé seulement pour un poste sur trois. Il faut dire que pour les emplois requérant une faible scolarité, la difficulté de recrutement est souvent liée aux conditions de travail. Mais, sur ce point, le document est muet.

Quant au balancier de l'inadéquation, il penche plutôt du côté de la surqualification des travailleuses et travailleurs. Au Québec, trois travailleurs sur dix sont surqualifiés et le phénomène s'accroît depuis les 20 dernières années¹⁴. Une étude de l'Institut de la statistique du Québec¹⁵ indique qu'entre 1990 et 2012, le taux de surqualification est passé de 13 % à 31 %. À l'opposé, le phénomène de la sous-qualification a diminué de moitié, passant d'environ quatre travailleurs sur dix en 1990 à deux travailleurs sur dix en 2012. Le problème serait-il davantage une rareté de bons emplois?

Il nous semble à propos de rappeler qu'il existe déjà une grande collaboration entre le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les partenaires du marché du travail. Nous sommes toutefois inquiets de la volonté exprimée par plusieurs de pousser davantage le balancier vers une instrumentalisation accrue de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Nous ne partageons pas la vision de la Commission ayant pour principe l'adéquation

¹² Document de consultation, p.11.

¹³ Emploi-Québec, *Information sur le marché du travail. Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec*, Rapport analytique, volume 12, enquête 2012 sur les données de 2011.

¹⁴ Le taux de surqualification est défini comme étant « le nombre de travailleurs autres que les gestionnaires dont le niveau de scolarité est supérieur à ce qui est normalement exigé dans leur profession actuelle en proportion de tous les travailleurs autres que les gestionnaires ».

¹⁵ Institut de la statistique du Québec, Travail et rémunération, *La surqualification au sein des grands groupes professionnels au Québec*, État des lieux en 2012.

systématique entre la formation et l'emploi. L'offre de formation doit être variée et ne peut être assujettie aux demandes des employeurs. Nous sommes également opposés à la volonté de certains de modifier le contenu et la forme des programmes en fonction des besoins des entreprises, particulièrement en ce qui concerne la formation initiale.

Toutefois, nous croyons que la formation continue peut répondre à certains besoins de formation et de perfectionnement en lien avec l'emploi. Les entreprises doivent assumer leur responsabilité à cet égard. Or, c'est l'inverse que nous observons. Dans une récente publication, le Conseil consultatif en matière de croissance économique indiquait que « les dépenses annuelles des employeurs canadiens en apprentissage et en perfectionnement ont diminué de plus de 40 % au cours des 20 dernières années, de 1 249 \$ par employé au début des années 1990 à 800 \$ en 2015 [...]. Ces dépenses engagées sont inférieures à celles des entreprises américaines, qui ont investi une moyenne de 976 \$ par employé en 2015. Le Canada traîne également derrière ses pairs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en matière d'éducation informelle liée à l'emploi¹⁶. » La situation au Québec risque peu de s'embellir puisque le gouvernement a récemment décidé de rehausser le seuil d'assujettissement des entreprises à l'obligation d'investir 1 % de leur masse salariale à la formation du personnel. C'est la deuxième fois que le gouvernement hausse le seuil à l'encontre de l'avis des organisations syndicales. Initialement fixé à 250 000 \$, le seuil est aujourd'hui porté à deux millions de dollars de masse salariale. Cette situation est paradoxale dans un contexte où la formation continue prendra, au cours des prochaines années, de plus en plus d'importance pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs de s'adapter aux évolutions technologiques.

La diplomation et la productivité

Il est vrai que le niveau d'études des travailleuses et travailleurs peut contribuer au développement économique. Les personnes ayant des diplômes d'enseignement supérieur ont plus de chance d'être en emploi et avoir une meilleure rémunération que les personnes ayant une faible qualification ou n'ayant pas de diplôme. Toutefois, il est inadéquat et dangereux de définir la mission de l'éducation sous l'angle de rentabilité. À cet égard, dans son dernier rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016¹⁷, le Conseil supérieur de l'éducation dénonce la valorisation de la méritocratie, la logique de quasi-marché, la concurrence entre les établissements et la création d'un réseau de l'éducation à plusieurs vitesses qui mettent en péril la justice sociale à l'école. L'éducation et l'enseignement supérieur doivent permettre aux individus d'acquérir un ensemble de connaissances et des compétences afin d'être en mesure de participer pleinement à la société et de la transformer pour la rendre meilleure à travers leur rôle de citoyen et de travailleur.

En ce qui concerne la productivité, il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'un concept multifactoriel qui ne se limite pas qu'au plus haut niveau d'études obtenu. On ne peut passer sous silence deux autres éléments essentiels que sont l'organisation du travail et

¹⁶ Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Bâtir une main-d'œuvre canadienne hautement qualifiée et résiliente au moyen du Laboratoire des compétences du futur*, février 2017, pp. 7-8.

¹⁷ Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, Remettre le cap sur l'équité*, septembre 2016.

l'innovation. À cet égard, il importe de noter que les entreprises québécoises font piètre figure en ce qui concerne l'investissement en machines et équipements et en produits de propriété intellectuelle. Depuis 2012, on observe même un désinvestissement¹⁸; une situation préoccupante lorsqu'on sait que les entreprises québécoises investissent substantiellement moins par travailleur que les entreprises américaines et moins que la moyenne des entreprises des pays de l'OCDE¹⁹. Cette absence de culture d'investissement n'est pas sans conséquence sur les gains de productivité et la compétitivité des entreprises montréalaises.

Il est donc pour le moins réducteur de calculer la productivité en termes de PIB par emploi total²⁰, de pointer du doigt la formation des travailleuses et travailleurs comme facteur responsable du faible taux de productivité et d'omettre le taux anémique d'investissement des entreprises dans l'analyse.

La contribution des établissements d'enseignement supérieur à la recherche et développement et à l'innovation

Bien que nous comprenions que l'intérêt de la Commission porte davantage sur le développement économique et l'innovation régionale, les politiques concernant la recherche et la création ne peuvent être motivées que par la commercialisation. La commercialisation des produits de la recherche soulève plusieurs enjeux telles la liberté académique, la diffusion des résultats, la propriété intellectuelle ainsi que des considérations financières.

Il est périlleux de n'astreindre les choix de recherche et de création qu'à des critères de rentabilité et de retombées potentielles. D'une part, parce qu'il est souvent difficile d'évaluer les impacts d'une étude. Une recherche ayant eu peu de retombées n'est pas pour autant « inutile » dans l'avancement des connaissances et de futures recherches. D'autre part, parce que la recherche et la création doivent être bénéfiques pour l'ensemble de la société québécoise. Les étudiantes et étudiants peuvent en profiter en recevant un enseignement à la fine pointe des connaissances et en participant à des projets de recherche et de création pendant leur parcours d'études. Les activités de recherche et de création agissent comme moteur du développement économique et de l'innovation régionale. Elles alimentent également les décideurs politiques sur une variété de sujets sociaux, économiques, de santé publique, environnementaux et culturels. Enfin, l'accès à des publications et des résultats d'études permet d'enrichir les connaissances des citoyens, de nourrir et de stimuler des débats de la société.

Plusieurs dangers guettent toutefois les activités de recherche et de création dans les établissements d'enseignement supérieur. Pensons notamment à la vive concurrence

¹⁸ Conseil du patronat du Québec, *Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2017-2018 du ministère des Finances du Québec*, janvier 2017, p. 19.

¹⁹ Institut C.D. Howe, *Equipment Failure: Feeble Business Investment Costs Canadians their Competitive Edge*, mars 2017.

²⁰ De plus, l'utilisation de l'emploi comme dénominateur au lieu du nombre d'heures travaillées ne permet pas d'éliminer le biais des emplois à temps partiel. Une tendance malheureusement bien présente dans la création de nouveaux emplois.

interétablissements et entre les professeur-es, chargé-es de cours et professionnel-les de la recherche pour obtenir des fonds, aux collaborations de plus en plus étroites avec l'industrie et leurs influences sur les sujets de recherche retenus, à l'approche entrepreneuriale de plus en plus appliquée ainsi qu'aux atteintes portées contre les principes d'autonomie et de liberté académique.

Le financement est au cœur des problèmes. Depuis plusieurs années, on observe un déséquilibre dans le financement pour de la recherche appliquée répondant plus directement à des besoins commerciaux et de développement économique. Cette incursion n'est pas le seul fait des entreprises privées. Le principal bailleur de fonds en recherche, le gouvernement fédéral, y a contribué également sous le règne des conservateurs. Par exemple, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines, le gouvernement fédéral a octroyé une part importante de ses fonds pour des recherches ayant des applications pour le monde des affaires. Le nouveau gouvernement entend effectuer un virage. Celui-ci est très attendu, car il y a effectivement lieu de rétablir un équilibre entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale, entre la recherche commanditée et la recherche libre, ainsi qu'entre les différents domaines d'études.

En 2000, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université a mené une étude sur la commercialisation de la recherche dans laquelle elle pose la question suivante : « la commercialisation de la recherche dans les universités étant déjà une réalité, jusqu'où peut-elle aller, sans aller trop loin?²¹. » Près de vingt ans plus tard, cette question mériterait certainement d'être débattue à nouveau, à la lumière des données actuelles.

²¹ Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, *La commercialisation de la recherche et de l'expertise universitaire dans les universités québécoises*, octobre 2000, p.16.

Conclusion

Si la mission de l'enseignement supérieur demeure essentiellement la même, sa mise en œuvre change au gré du contexte social, économique et culturel et en fonction des forces en présence. Ceci amène la communauté collégiale et universitaire à se questionner constamment sur les finalités de l'enseignement supérieur. Les demandes de la part de l'État et des entreprises quant au rôle économique des collèges et des universités, la réduction du financement public, le financement de la recherche ayant des applications pour le monde des affaires, la massification de la fréquentation de l'enseignement supérieur, l'internationalisation, la quête de la performance et de la reconnaissance, la nouvelle gestion publique sont autant de facteurs qui influencent les moyens mis en place et vont même parfois à l'encontre de la mission fondamentale.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes inscrits à cette consultation. Tout comme la Commission, nous croyons qu'il est important de valoriser l'enseignement supérieur. Toutefois, force est de constater que notre vision du développement de l'enseignement supérieur est bien différente de celle de la Commission. Dans notre mémoire, nous avons fait ressortir plusieurs divergences de points de vue quant aux objectifs pour attirer des étudiantes et étudiants internationaux, à la notion de productivité retenue faisant essentiellement porter le fardeau par les travailleuses et travailleurs et à une approche utilitariste de l'enseignement, que ce soit par la recherche de l'adéquation entre la formation et l'emploi ou par l'accent mis sur la commercialisation des produits de la recherche.

Enfin, nous tenons à réitérer l'importance d'un investissement public adéquat en enseignement supérieur. Les compressions budgétaires des récentes années ont eu des conséquences négatives sur l'offre de cours, sur les services de soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants, sur les conditions d'enseignement et de travail ainsi que sur le type de projets de recherche et création financés.